AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-11-34x-01192 Référence de la demande : n°2018-01192-052-007

Dénomination du projet : Groupe Tetras Vosges. Suivi de population.

Lieu des opérations : -Région(s) : Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté,

Bénéficiaire : Groupe Tetras Vosges

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte

L'association Groupe Tétras Vosges (Association pour la sauvegarde des Tétraonidés et de leurs habitats dans le massif vosgien - GTV) sollicite une dérogation jusqu'au 31 décembre 2026 pour continuer d'assurer le suivi de la population de cet oiseau sur l'ensemble du massif des Vosges. Une opération de renforcement de cette population sur le territoire du PNR des Ballons des Vosges (PNRBV) étant en cours, avec introduction d'individus, une collaboration est prévue entre le GTV et le PNRBV qui assure le suivi des individus introduits. La demande de dérogation permettra de couvrir l'ensemble des permanents du GTV ainsi que les autres structures qui participent aux suivis : OFB, ONF, gestionnaires des RNN et RNR concernées, CEN Alsace, Bourgogne-Franche-Comté et Lorraine, LPO, FNE et structures animatrices des ZPS « Tétras ».
La DREAL Grand Est propose que la dérogation puisse couvrir les cinq années de l'expérimentation de renforcement de la population de l'oiseau, c'est-à-dire jusqu'en 2028.

Documents disponibles

Le GTV fournit :

- Un document de synthèse des suivis du Grand Tétras lors de la campagne 2022 (novembre 2021 – juin 2023).
- Une Déclinaison des méthodes de suivi du Grand Tétras sur le massif des Vosges.

Auxquels s'ajoute :

- Une note de saisine de la DREAL Grand Est.

Analyse

Le GTV est administré par un Conseil d'administration comprenant un président et six membres représentant les principaux acteurs régionaux ; il s'appuie sur une Commission scientifique et technique composée des coordinateurs de secteur et de scientifiques reconnus qui formulent des avis et des préconisations sur les actions de l'association et il dispose de deux permanents chargés de missions et d'études ; des stagiaires renforcent cette équipe. Des membres des structures partenaires participent aux suivis.

Le GTV assure le suivi de la population vosgienne du Grand Tétras depuis les années 90 selon des protocoles régulièrement actualisés et validés par l'ONCFS et l'UICN. Ces suivis se font par secteurs établis sur la base de l'existence d'anciennes sous-populations et selon un maillage type UICN. Trois suivis sont réalisés, un en période hivernale, un en période de reproduction et un en période estivale. Les appareils photo (60 appareils) à déclenchement automatique sont aussi utilisés.

La synthèse des suivis 2022 souligne la grande attention portée par le GTV et ses partenaires aux risques de dérangement d'une espèce qui y est très sensible. Les protocoles sont adaptés en conséquence.
Pendant la campagne 2021-23, plus de 120 sorties sur le terrain ont été effectuées, conduisant, en incluant les données des pièges photos, à 121 observations et 91 données de présence concentrées sur quatre sous-massifs (Longegoutte-Géhant, Fossard, Ventron et Tanet Gazon du Faing) ; des résultats qui confirment la contraction de l'aire de présence de l'espèce et la faiblesse des effectifs résiduels (avant l'opération de renforcement).
Aucun mâle en train de parader n'a été entendu au printemps de 2022, parallèlement au constat de la persistance de facteurs majeurs de dérangement (engins à moteur, randonneurs, cueillette de myrtille, etc.) à distance des sentiers balisés.
Le bilan de campagne produit par le GTV apparaît précis et réaliste, de même que les ajustements à venir du calendrier d'animation du travail collectif.

Le document sur la déclinaison des méthodes de suivi du Grand Tétras permet d'évaluer comment le GTV va intégrer la collaboration avec le PNRBV dans le contexte de l'opération de renforcement, sous la forme d'une co-animation, ainsi que le détail des objectifs et protocoles prévus.
Les objectifs relatifs au suivi des oiseaux relâchés et à l'estimation de leur succès reproducteur seront pilotés par le PNRBV alors que, très logiquement, le GTV va rester en charge du suivi de la dynamique, de la répartition de l'espèce et des taux de recrutement sur l'ensemble du massif. Les choses sont moins claires pour ce qui est du suivi génétique, qui selon toute logique ne doit pas se limiter aux zones de relâchés.
Il est indiqué que les oiseaux relâchés seront équipés de balises GPS, et que cela ne sera pas le cas de leur progéniture ; un point qui pourrait faire l'objet d'un questionnement car il serait utile de pouvoir faire le distinguo entre la descendance de la néo-population et celle de la population résiduelle.
Chacun des protocoles est détaillé avec précision. On saluera à nouveau la volonté d'éviter les dérangements inutiles et celle de poursuivre le suivi global de la population à l'aide de nombreux pièges photographiques, susceptibles d'ailleurs de fournir des indications utiles sur d'autres éléments de la faune vosgienne.

Conclusion

L’expérience acquise par le GTV en matière de suivi et de cartographie de la population vosgienne du Grand Tétras est unique et permet d’inscrire dans la durée ces suivis et d’en tirer des enseignements majeurs susceptibles aussi d’être mis en parallèle avec les suivis réalisés dans le massif du Jura. Le CNPN considère que ces compétences et cette expérience doivent être préservées et développées.
Le contexte actuel, caractérisé par l’introduction de nouveaux individus de Grand Tétras sur deux sites et par un partage du pilotage des suivis et actions Grand Tétras entre le GTV et le PNRBV, qui n’a pas le même historique de compétences concernant le Grand Tétras, constitue un défi opérationnel à surmonter.
Il est donc essentiel que le partage des responsabilités entre les deux structures soit rapidement finalisé sous l’égide de la DREAL Grand Est, en préservant le mieux possible les acquis de compétence et d’expérience du GTV sur l’ensemble du massif.
Le CNPN donne un avis favorable à cette demande de dérogation au bénéfice du GTV et de ses partenaires et donne son accord pour une prolongation de la durée de cette dérogation jusqu’en 2028.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 16 septembre 2024

Signature :

Le président